

Avril 2017

Aménagement foncier

Ce printemps, les géomètres classent les terres sur la valeur productive des sols. Ces travaux seront soumis à une consultation publique, organisée par le Département au cours de l'été 2017.

A partir du mois d'avril et pour toute l'année 2017, les géomètres seront présents sur le terrain afin de procéder aux travaux de bornage de tout le périmètre de l'aménagement foncier, des routes et ruisseaux, des haies recensées dans l'étude environnementale ainsi que des limites de propriété physiquement existantes.

Dans les zones bâties incluses dans l'aménagement foncier, le but de l'opération sera de refaire le plan cadastral en le mettant à jour avec les limites réelles. En cas de besoin, les géomètres iront à votre rencontre afin de recueillir les informations et prendre connaissance d'éventuels plans de bornage précédents. Si votre terrain est déjà borné, merci donc de préparer le plan de bornage et si vous avez connaissance de l'emplacement de bornes existantes, merci de bien vouloir les repérer.

Concours des maisons fleuries 2017

Comme chaque année, la Commune organisera un concours des Maisons Fleuries. Ce concours est ouvert à tous gratuitement. Vous pouvez concourir dans différentes catégories : jardin paysager ; jardin de fleurs ; façades et balcons. N'hésitez pas à vous inscrire, et ce quelle que soit la taille de votre jardin ou de votre potager fleuri.

Les inscriptions doivent se faire en mairie avant le 1er juin 2017. La catégorie dans laquelle vous pouvez concourir vous sera précisée lors de votre inscription en Mairie.

Port du casque à vélo

Depuis le 22 mars 2017, le port du casque est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers (décret n°2016-1800 du 21 décembre 2016). Si un adulte transporte à vélo un enfant



passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de 90 €.

Service de fourrière SACPA / Chenil Service

Pour faire face aux problèmes rencontrés d'animaux errants de plus en plus nombreux sur son territoire, la mairie d'Arzal vient de signer une convention avec le service de fourrière SACPA, centre animalier de Ploeren. **Les animaux en divagation** seront désormais pris en charge par le service de la fourrière.

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art.L211 - 25 et 26 du Code Rural) :

- Pour les animaux non identifiés : 8 jours ouvrés et francs. Passé ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné, à une association de protection animale.
- Pour les animaux identifiés (tatoués ou pucés) : les délais de garde sont de 8 jours ouvrés et francs. Puis, s'il est jugé adoptable, il est proposé à l'adoption à une association de protection animale. La non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal.



Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire : la SACPA est autorisée à encaisser les frais auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués au 1er janvier 2017 : Forfait fourrière : 89 € ; identification puce électronique : 69 € ; forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour un animal mordeur ou griffeur : 82 € ; vaccin rage + passeport : 43 €. Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.

Portes ouvertes l'Outil en main

Créée en 2012, l'association « l'Outil en main » vous ouvre ses portes **le mercredi 05 Avril prochain**, de 14h à 16h30, 3 rue des Tilleuls à FEREL. Vous découvrirez 10 ateliers en activité ayant pour but d'**initier les enfants de 10 à 14 ans aux métiers manuels** et du patrimoine, par des gens de métier (bénévoles à la retraite). Contacts : Gilbert au 06.77.15.19.27 ou M. Paule au 02.99.90.90.09

Lotissement le clos de Toulan

Le permis d'aménager a été accordé le 6 mars 2017. Les travaux de viabilisation pourraient commencer avant l'été. 10 lots (de 432 à 699 m²) sont en vente auprès d'EADM. 4 terrains sont déjà réservés. Pour tout contact : <http://www.achat-terrain-56.com/> Mme GOMEZ Sarah 02 97 01 59 91

Formation de lutte contre les taupes

La FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes Nuisibles) organise des formations pour sensibiliser les personnes à la lutte contre les taupes, permettant d'acquérir les connaissances et la pratique pour lutter chez soi de manière autonome.



La commune ayant signée une convention multi-services avec la FDGDON, cette formation est gratuite pour les Arzalais. Elle se déroule sur une ½ journée, et s'adresse à tous les publics (jeunes et aînés, particuliers et professionnels). **Plusieurs journées seront organisées en 2017.** Si vous souhaitez y participer, veuillez-vous faire connaître au secrétariat de la mairie.

Nouveaux services à la population

Cabinet infirmier : Juliette EVAÏN et Charlène COSPEREC - infirmières diplômées d'Etat sont à votre service, du lundi au vendredi sauf les jours fériés, 16 Place de l'Eglise (cabinet médical) de 7h30 à 8h, ou pour des soins à domicile. Contact : 06.08.46.92.26.

Artisan carreleur : Nicolas LUCAS s'est installé comme artisan carreleur en neuf et rénovation : chape, carrelage, faïence, mosaïque, marbre, terre cuite, etc... 06.84.49.03.79./09.67.33.03.29. / nicolucas@orange.fr

Procurations pour les élections

La brigade de gendarmerie de Muzillac (21 rue du Général de Gaulle) informe la population qu'à l'occasion des élections présidentielles et législatives 2017, **des journées spécifiques sont définies pour établir les procurations.**

Permanences pour les élections présidentielles :

Pour le 1^{er} tour : vendredi 07 - 14 et 21 avril 2017

Pour le 2^{ème} tour : vendredi 28 avril et 05 mai 2017

Permanences pour les élections législatives :

Pour le 1^{er} tour : vendredi 02 - 09 juin 2017

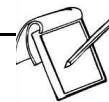
Pour le 2^{ème} tour : lundi 12 juin 2017

Démarches à accomplir : le mandant (celui qui donne procuration) doit se présenter **personnellement** à la gendarmerie et être muni : d'une **pièce d'identité** et du **formulaire de vote par procuration** disponible en ligne (préalablement imprimé et rempli) ou au guichet de gendarmerie pour les personnes ne disposant pas d'ordinateur. Il est préférable de s'assurer que le mandataire (celui qui vote à la place du mandant) soit bien inscrit sur la même liste électorale que le mandant.

Déplacement jeu pour enfants

Dans le cadre des travaux de rénovation du complexe Michel le Chesne, le jeu pour enfants installé au côté de la salle de sports devra être démonté avant l'été. La commission réfléchit à sa future réinstallation.

Calendrier des manifestations



Dimanche 23 avril	1 ^{er} tour Elections Présidentielles - centre socioculturel
Dimanche 7 Mai	2 ^{ème} tour Elections Présidentielles - centre socioculturel
Dimanche 14 Mai	Repas du Club de l'Amitié au complexe Michel Le Chesne
20 et 21 mai	Représentation théâtrale les Arz'allumés - complexe Michel Le Chesne
20 et 21 mai	Finales Départementales FSCF Avant-garde Basket à NIVILLAC
Samedi 27 Mai	Rassemblement départemental U6 U7 Avant-garde Football au stade
25-26-27-28 Mai	Salon du camping-car au Barrage d'Arzal
Samedi 10 juin	Soirée Country avec repas organisée par The Rebels'56
Dimanche 11 Juin	1 ^{er} tour Elections Législatives centre socioculturel
Dimanche 18 Juin	2 ^{ème} tour Elections Législatives centre socioculturel
Samedi 24 Juin	Fête de la musique dans le bourg (Idées'Arz)
8 et 9 Juillet	Exposition peinture salle socioculturelle (Idées'Arz)
Dimanche 16 Juillet	Randonnée cyclo, vtt, pédestre (Les cyclos d'Arzal)
Dimanche 23 juillet	Vide-greniers au complexe Michel Le Chesne (Avant-Garde Foot)